

COVID-19 - Instructions concernant la reprise du travail au sein des installations Citrix  
Mise à jour : 21 juillet 2020

Chers collaborateurs, partenaires, clients, visiteurs,

Votre sécurité est notre principale priorité.

Alors que la pandémie de COVID-19 (coronavirus) continue de se répandre dans le monde entier, nous surveillons de près la situation et actualisons régulièrement nos directives sur la base des dernières recommandations fournies par les centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) aux États-Unis, des recommandations de Santé Publique France en France et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Afin d'empêcher la propagation de la COVID-19 et de protéger toutes les personnes sur nos sites, nous recommandons aux personnes visées ci-après de ne **pas pénétrer dans nos locaux ou installations de Citrix** :

1. Vous avez de la fièvre (température supérieure à 38 °C, prise le jour même, avant votre arrivée sur l'un de nos sites si ce contrôle n'est pas possible sur place). Si le contrôle est possible à l'entrée du site, le contrôle est effectué par vos soins et sous votre contrôle, nous vous précisons à toutes fins utiles que Citrix ne conservera aucune de ces données.
2. Vous avez été diagnostiqué positif à la COVID-19 ou en contact étroit avec une personne diagnostiquée positive au cours des 14 derniers jours. Les CDC entendent par "contact étroit", tout contact avec une personne infectée à une distance inférieure à 2 mètres pendant une durée prolongée.
3. Vous avez présenté des symptômes de COVID-19, de rhume ou de grippe au cours des 14 derniers jours (fièvre, toux, maux de gorge, congestion nasale, maladie/difficulté respiratoire, perte du goût ou de l'odorat) ou vous avez été en contact avec une personne présentant ces symptômes.
4. Vous vous êtes rendu dans un pays, un état, une province ou une région autres que votre lieu de résidence au cours des 14 derniers jours (excepté si vous avez voyagé dans un véhicule privé vers une destination où les conditions de santé publique sont identiques, voire meilleures que celles de votre lieu d'origine).

Si vous êtes un salarié de Citrix et que vous vous trouvez dans l'une de ces situations, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin, notamment si vous présentez les symptômes décrits et, le cas échéant, de rester en télétravail. En agissant pour le bien de toute la communauté, vous contribuez à minimiser l'impact du virus sur vos collègues. Nous comptons sur votre prudence, gage de votre engagement envers les valeurs de respect et d'unité de Citrix.

Nous recommandons également fortement aux personnes à risque ou en contact avec des personnes à risque, pouvant souffrir de pathologies graves liées à la COVID-19, de continuer à travailler de chez eux. Citrix assurera des conditions de télétravail adéquates aux personnes qui en ont besoin et qui ne peuvent pas se rendre au bureau pour des raisons de santé. Si vous avez des questions ou des doutes concernant votre situation personnelle, envoyez-nous un e-mail à l'adresse [AskHR@Citrix.com](mailto:AskHR@Citrix.com). Vous trouverez des informations supplémentaires sur les facteurs de risques élevés sur le site Web des CDC : [Lien vers la page CDC d'informations sur les groupes à haut risque](#) ou <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>.

De la même manière, si vous n'êtes pas salarié de Citrix et vous êtes dans une des situations visées ci-dessus, nous vous recommandons de ne pas vous rendre sur l'un des sites Citrix, et d'envisager d'autres options, telles que la vidéoconférence ou le report de votre visite.

Nous vous précisons en tout état de cause, qu'en vous rendant dans l'un de nos bureaux, vous devez respecter les règles précisées dans la [Citrix Pandemic Health and Safety Policy](#) concernant les conditions de dépistage, d'utilisation des masques, de distanciation physique, d'hygiène, de nettoyage des espaces de travail et autres sujets connexes.

Les informations collectées en relation à la COVID-19 sont soumises aux conditions de notre politique de confidentialité des données. Pour en savoir plus sur la façon dont nous collectons, utilisons et partageons les données personnelles, consultez la [Politique de confidentialité interne de Citrix](#) (personnel Citrix) et la [Politique de confidentialité de Citrix](#) (visiteurs).

Si vous avez des questions ou des doutes concernant ces directives, envoyez-nous un e-mail à l'adresse [AskHR@Citrix.com](mailto:AskHR@Citrix.com).

Nous vous remercions de votre coopération dans le cadre de notre engagement pour votre protection et celle de la communauté Citrix.